



## **PROPOSITIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA RÈGLE CONCERNANT LE QUOTA D'OFFICIELS LORS DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES EN NATATION COURSE**

### PREAMBULE

Actuellement, la règle du quota d'officiels lors des compétitions régionales en natation course est la suivante :

-  Compétitions par équipes : 1 officiel par club
-  Compétitions en individuel : 1 officiel par réunion pour les clubs ayant plus de 3 nageurs

Le non-respect de ce quota entraîne un avertissement pour la première infraction, une amende de 30 € par réunion pour la deuxième infraction et une amende de 50 € par réunion pour les infractions suivantes.

### CONSTAT

L'application de cette règle et l'envoi des factures d'amende correspondantes apporte une multitude de réclamations des clubs quant à la présence de nageurs en fonction des réunions ce qui amène, bien souvent, après vérification de la demande, à devoir faire confiance aux clubs faute d'éléments probants. En effet, actuellement, sauf erreur de ma part, il n'y a aucun moyen simple de vérifier le nombre de nageurs par club et par réunion pour appliquer correctement cette règle.

Autre point : cette règle peut pénaliser les «petits» clubs puisqu'ils doivent présenter autant d'officiels que les «gros» clubs

### PROPOSITIONS

#### COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

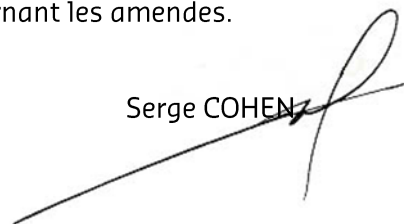
- la règle de «1 officiel minimum par club» peut être conservée

#### COMPÉTITION EN INDIVIDUEL

- la règle pourrait prévoir « 1 officiel par club pour 3 à 5 nageurs, 2 officiels pour 6 à 9 nageurs et 3 officiels pour plus de 10 nageurs »
- lors du renseignement des feuilles de jurys dans Extranat, tous les officiels qui se sont présentés doivent apparaître, même si ils n'ont pas officié en raison du nombre suffisant d'officiels.
- Extranat ne permettant pas d'éditer la liste des clubs et leur nombre de nageurs par réunion, il faudrait impérativement utiliser un tableau comme celui en annexe au présent document.

En fonction de ce qui sera décidé ou possible de faire, le nouveau règlement du quota des officiels devra être mis en forme et adressé à tous les clubs de la région avant le début de la saison 2013-2014 afin d'éviter, autant que faire se peut, les réclamations concernant les amendes.

Serge COHEN



## POINTAGE DES CLUBS

Compétition \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

CHER	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
ES AUBIGNY				
AC BOURGES				
CN MEHUN				
VIERZON NATATION				
CNM ST GERMAIN				
CN ST FLORENT				

EURE-ET-LOIR	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
CHARTRES MN				
CLOYES NATATION				
CN NOGENT				
ILLIERS NATATION				
CN CHATEAUDUN				
ASN BONNEVAL				
CO VERNOUILLET				
NC VOVES				

INDRE	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
AS CHATEAUROUX				
NC CHATEAUROUX				
US LA CHATRE				
US ARGENTON				
CD LE BLANC				
EA ISSOUDUN				
CN CHATILLON				

INDRE-ET-LOIRE	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
AC AMBOISE				
EN TOURS				
CN CHINON				
LOCHES AC				
JOUE NATATION				
US ST PIERRE				
US CHAMBRAY				

LOIRET	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
CN BEAUGENCY				
ORLEANS NATATION				
OLIVET NATATION				
DAUPHINS CHAPELLOIS				
ASPTT ORLEANS				
USM MONTARGIS				
CN PITHIVIERS				
CJF FLEURY				
CN ST JEAN				
AS GIEN				
USM SARAN				

LOIR-ET-CHER	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4
MONTRICHARD ASQ				
US VENDOME				
AN ROMORANTIN				
AAJ BLOIS				
CA ST LAURENT				
SALBRIS NATATION				

--